

## COURTOISIE ET CIVISME : RESPECT DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE

En plein cœur de la période estivale, nos routes sont particulièrement achalandées. La Ville de Carleton-sur-Mer désire vous rappeler l'importance de faire preuve de courtoisie et de civisme en voiture à l'égard des piétons, des cyclistes et des autres automobilistes, afin d'assurer la sécurité et de faciliter les déplacements de tous et chacun. Nous vous demandons votre collaboration en accordant la priorité aux piétons lorsqu'ils veulent traverser la rue, particulièrement aux passages prévus à cette fin.

## PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le **mardi 3 septembre 2013, à 20 h**, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

## RAPPEL : FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE

La Ville de Carleton-sur-Mer vous rappelle que la prochaine date limite pour déposer une demande dans le cadre du fonds de visibilité Cartier énergie éolienne en 2013 est le **30 août prochain**. La politique complète ainsi que les formulaires de demande sont disponibles à l'hôtel de ville et sur notre site web au [www.carletonsurmer.com](http://www.carletonsurmer.com), sous l'onglet *Administration*.

## SPECTACLE DE CONTES POUR ENFANTS AVEC PATRICK DUBOIS

*Les histoires de la vieille épave*, un spectacle de contes pour enfants, avec Patrick Dubois, sera présenté **tous les dimanches, à 15 h, du 14 juillet au 18 août**. D'une durée de 30 minutes, le spectacle a lieu dans le bateau de bois situé à côté du chalet de la pointe Tracadigash. C'est gratuit, bienvenue à tous!

## PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

Le **mardi 3 septembre 2013, 16 h**.

## RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE – 4<sup>e</sup> ÉDITION

Installations et expositions photographiques présentées du 10 juillet au 11 septembre prochain.

### VENDREDI 16 AOÛT

#### SOIRÉE D'OUVERTURE DE LA TOURNÉE DES PHOTOGRAPHES

- **17 h** : à la halte routière de Saint-Omer.  
Isabelle Hayeur : vernissage et rencontre avec l'artiste.
- **18 h** : au centre d'artistes Vaste et Vague.  
Tendance Floue : vernissage et rencontre avec une représentante du collectif, Flore-Aël Surun. **Conférence de Jean-François Nadeau**, directeur des pages culturelles du journal *Le Devoir*, sur la photographie.
- **21 h** : plage municipale de Carleton. Serge Clément : vernissage, projection et rencontre avec l'artiste.

### EXPOSITIONS

- **CARREFOUR 0 H 00 GMT** | Tendance floue (collectif) **Montreuil (France)** | [www.tendancefloue.net](http://www.tendancefloue.net)  
**Lieu** : centre d'artistes Vaste et Vague.  
Postés dans 10 pays le 25 mars 2004 à minuit, 10 photographes de ce collectif ont déclenché tous en même temps. Ils sont restés 24 h à l'endroit qu'ils avaient choisi, un carrefour routier, urbain ou fluvial, recueillant 24 h de direct du monde; la même tranche de temps, pas la même tranche de vie.
- **MAISONS MODÈLES** | Isabelle Hayeur, Rawdon (Québec) [www.isabelle-hayeur.com](http://www.isabelle-hayeur.com) et [www.hayeur.tumblr.com](http://www.hayeur.tumblr.com)  
**Lieu** : halte routière de Saint-Omer.  
Isabelle Hayeur photographie diverses habitations, des maisons modestes aussi bien que des résidences luxueuses. Par infographie, chacune est ensuite métamorphosée puis déplacée dans un nouveau contexte. Le corpus se présente comme une enquête sur les banlieues d'aujourd'hui, mais se veut aussi un portrait de société.
- **INSTALLATION PHOTOGRAPHIQUE : ARCHIPEL** **Serge Clément**, Montréal (Qc) [www.aislinnleggett.com](http://www.aislinnleggett.com)  
**Lieu** : plage municipale de Carleton.  
**PROJECTION TOUS LES JOURS, DE 20 H 30 À 22 H 30.**  
*Archipel*, une installation photographique de projection nocturne, transgresse les distances et réunit les Îles-de-la-Madeleine à la Gaspésie. Cette projection palimpseste superpose monde urbain, monde rural, descriptif, introspectif, rétrospectif, sociologie et philosophie — dans la perspective des transformations accomplies au cours des 40 dernières années dans cette région distendue.

Plus d'information au [www.photogaspesie.ca](http://www.photogaspesie.ca).

## CENTRE D'ARTISTES VASTE ET VAGUE

### 17 juin au 7 septembre : *SÉJOUR TEMPORAIRE | ALTÉRATION PROVISOIRE*

Collaboration entre huit centres d'artistes du Québec pour la réalisation de huit interventions artistiques dispersées dans la ville de Carleton-sur-Mer en plus de la tenue d'un office de tourisme culturel situé dans la salle d'exposition du Centre, d'une expo-vente des membres intitulée *Souvenirs de séjours* et d'une carte géographique dédiée au projet.

Plus d'info : [vasteetvague.ca](http://vasteetvague.ca)

Marie-Hélène Leblanc – commissaire

#### Artistes :

Sofian Audry – Perte de signal – Montréal ■ Marie-Claude Bouthillier – Clark – Montréal

Jean-François Caissy et Milutin Gubash – Vaste et Vague – Carleton-sur-Mer ■ Sylvie Crépeault – l'Écart – Rouyn-Noranda

Marc Dulude – Praxis – Sainte-Thérèse ■ Donna Legault – Daïmôn – Gatineau ■ Pierre-Olivier Fréchet-Martin – Avatar – Québec

### 15 août au 7 septembre : *TENDANCE FLOUE*

Trouvez toute l'information à propos de cette exposition en page 1 dans l'article sur les Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie.

#### Heures d'ouverture :

- Jusqu'au 17 août : tous les jours de 13 h 30 à 20 h 30.
- À partir du 18 août : du mardi au samedi de 13 h à 16 h ainsi que les mardis et jeudis de 18 h à 20 h 30.

Entrée libre. Bienvenue à toute la population!

**Coordonnées :** 774 boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, Québec, G0C 1J0

418 364-3123 | [vasteetvague.ca](http://vasteetvague.ca) | Direction générale : [direction@vasteetvague.ca](mailto:direction@vasteetvague.ca)

Communications numériques et médiation culturelle : [communication@vasteetvague.ca](mailto:communication@vasteetvague.ca)

## CLAUDE ALLARD, LE REGARD VERS L'AUTRE : UNE BELLE PREMIÈRE!

*Claude Allard, le regard vers l'autre* a été sélectionné pour le Festival international de cinéma et d'art de Percé, Les Percéides, qui aura lieu du 28 au 30 août prochain. Présenté récemment en première à Carleton-sur-Mer, en présence de Monsieur Allard, le film a remporté un immense succès. « Un documentaire remarquable à tous points de vue : rythme, équilibre, vérité de l'émotion, beauté des images et de la musique... Cela fait du bien à l'âme » a témoigné le musicien Jean Thibault.

Environ 170 personnes – citoyens, proches parents et amis venus de différents coins du Québec – ont salué l'engagement de ce grand Gaspésien, acteur du développement de la Gaspésie et artisan de la sauvegarde de la culture gaspésienne. CINÉTOILE offrira *Claude Allard, le regard vers l'autre*, réalisé par Andrée Allard, au cours de l'automne.

## EXPOSITION EN ARTS VISUELS AU MONT SAINT-JOSEPH

Deux artistes faisant partie du Circuit des arts de la Gaspésie exposent dans la galerie de la chapelle du mont Saint-Joseph, de 9 h à 19 h, tous les jours, jusqu'en octobre.

**Yves Gonthier**, artiste en arts visuels de Maria, exprime dans une poésie visuelle ses impressions sur la vie à travers des représentations de la nature et de la figure humaine. Il cherche dans l'inconnu pour y trouver des images neuves. Le style lyrique de ses peintures se caractérise par une grande richesse de textures et de couleurs.

**Marilyn Verge**, photographe de Carleton-sur-Mer, présente des photographies à tirage limité. Elle reprend son thème de prédilection en mettant l'accent sur le passé et le présent en utilisant, pour ses encadrements, du bois provenant de la grange de son arrière-grand-père. « J'ai ainsi l'impression de partager avec mes ancêtres l'émotion que me procure la contemplation de la mer. Je me plais à les imaginer se promenant sur la grève devant chez moi. Les seules traces de leur vie sont les cabanes de pêcheurs et les vieux quais qui subsistent sur la côte. C'est probablement pour cette raison que j'aime tant photographier les bâtiments grisés par le sel et le vent de la mer. »

Information : 418 364-3723 (Corporation de mise en valeur du mont Saint-Joseph)

## CHANT CHORAL – CHORALE LA CROCHE CHŒUR

La chorale La croche chœur, dirigée par madame Sylvie Lapointe, **reprendra ses activités le mercredi 11 septembre** prochain à 19 h, à l'auditorium de l'école Antoine-Bernard. Toutes les répétitions se feront le mercredi, de 19 h à 21 h, à moins d'avis contraire.

Les personnes intéressées à faire partie du chœur sont priées de se présenter à la première rencontre, quel que soit votre registre vocal. Cependant, nous aimerions mettre l'accent sur le recrutement de voix de basse.

Pour d'autres renseignements, vous devrez communiquer avec notre directrice au 418 364-6262. Bienvenue à tous!

## QUAI DE CARLETON

### ÉVALUATION D'UN POSSIBLE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AVEC RÉAMÉNAGEMENT

#### EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ DU 5 JUILLET 2013

De concert avec les instances gouvernementales concernées, la Coalition pour la mise en valeur du quai de Carleton et la Ville de Carleton-sur-Mer viennent de débiter un processus d'évaluation de réaménagement et de transfert de propriété du quai de Carleton.

Le quai de Carleton remplit plusieurs rôles dans la communauté environnante. Outre son volet industriel, il permet des activités de pêches commerciales, de mariculture et de nautisme. Il constitue également un attrait touristique pour nos visiteurs des grands centres.

Or, son propriétaire, Transport Canada, qui ne reconnaît que son rôle industriel, l'a inscrit dans les années 90 sur la liste des quais excédentaires, faute d'activités suffisantes à ce niveau. Depuis, Transport Canada cherche un acquéreur et a pratiquement cessé son entretien. Au fil des ans, toutes les tentatives du milieu demandant à ce ministère fédéral d'enlever ce seul quai de la MRC de la liste des quais excédentaires et d'effectuer les réparations nécessaires ont été vaines. La configuration actuelle du quai n'offre pas une protection adéquate pour contrer l'agitation à l'intérieur du bassin où l'on retrouve les bateaux de pêche et de plaisance. Cette importante déficience, décriée depuis plus de trente ans, limite tout développement de la pêche commerciale et des activités nautiques. Un réaménagement approprié serait bénéfique pour ces deux types d'industries créatrices de retombées économiques.

La Ville de Carleton-sur-Mer et la Coalition pour la mise en valeur du quai de Carleton ont demandé au ministère des Transports du Québec de les accompagner dans cette importante démarche. Ayant reconnu un certain potentiel de développement de ce quai, le ministère québécois a accepté de fournir à la Ville l'expertise technique nécessaire.

Des représentants du MTQ ont rencontré les principaux utilisateurs, soient des pêcheurs, des mariculteurs et des intervenants du nautisme. La prochaine phase consiste en l'élaboration de différents concepts d'aménagements et de leurs coûts respectifs. Il faudra par la suite établir un consensus sur un type d'aménagement avec tous les intervenants concernés et identifier des acquéreurs. Une étude de faisabilité devra être réalisée pour confirmer la viabilité de l'infrastructure.

Alain Bernier, responsable du développement économique et touristique

### SUITE DU CONCOURS DE PHOTOS AMATEUR : SAISON ESTIVALE

La Ville de Carleton-sur-Mer poursuit son concours de photos amateur afin d'embellir ses bâtiments municipaux. Deux photos sont choisies par saison. Surveillez les prochaines éditions du journal municipal pour connaître les dates de tombée des prochaines saisons. Un prix sera remis aux personnes sélectionnées.

#### Conditions du concours :

- Être citoyen ou citoyenne de la Ville de Carleton-sur-Mer;
- Être photographe amateur;
- Présenter une seule photo par saison;
- Les photos doivent présenter des scènes de Carleton-sur-Mer en été (exemple : paysages, bâtiments, etc.);
- Les photos exposées auront une dimension approximative de 16 po X 24 po, vous devez donc nous fournir une photo qui pourra être agrandie sans perte de qualité graphique majeure;
- **Date de tombée pour la saison estivale : lundi 2 septembre.** Information et envoi de votre photo à l'adresse courriel suivante : [info@carletonsurmer.com](mailto:info@carletonsurmer.com)

### DERNIÈRE CHANCE DE VOIR GENESIS 74!

La 32<sup>e</sup> saison estivale des Productions À tour de rôle s'achève. Il ne reste plus que quelques soirs pour assister à la comédie de l'été, GENESIS 74! Écrite et mise en scène par Stéphan Allard, elle est à la fois drôle et sensible et a su plaire à un large public depuis le début des représentations.

Rencontrez-y Steeve et Carl, un duo d'assistés sociaux qui souhaite plus que tout gagner de l'argent sans trop d'efforts. Le plan, faire signer l'orgue de Steeve par le claviériste de Genesis lors d'un concert unique à Montréal. Ils mettront tout en œuvre pour réussir, mais peuvent-ils vraiment compter l'un sur l'autre? GENESIS 74 vous propose de vivre un retour dans le temps empreint d'amitié et de nostalgie, le tout sur une trame sonore originale.

Rappelons que Genesis 74 est **présentée jusqu'au 17 août, du mardi au vendredi à 20 h 30 et le samedi à 16 h au studio Hydro-Québec du Quai des arts** de Carleton-sur-Mer.

Réservations et billetterie : 418 364-6822, poste 351.

Renseignements : 418 364-6822, poste 355.

[www.productionsatourrole.com](http://www.productionsatourrole.com)

[facebook.com\theatreatourderole](https://facebook.com/theatreatourderole)

## AVIS PUBLIC EST DONNÉ

### AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 5 août 2013, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement numéro 2013-236 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 1 100 000 \$ et une dépense de 1 100 000 \$ pour l'exécution de travaux de construction d'infrastructures municipales concernant la prolongation de la rue F.-Leblanc.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2013-236 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 19 août 2013, au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2013-236 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 345. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2013-236 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h le 19 août 2013, à l'hôtel de ville situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

### Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

1. Toute personne qui, le 5 août 2013 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
  - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
  - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
4. Personne morale  
Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 5 août 2013 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Et j'ai signé à Carleton-sur-Mer, ce 6 août 2013.

Danick Boulay  
Directeur général et greffier  
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 9 août 2013)

## AVIS PUBLIC EST DONNÉ

### AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 août 2013, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement numéro 2013-239 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 576 000 \$ et une dépense de 576 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2013-239 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 19 août 2013, au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2013-239 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 345. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2013-239 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h lundi le 19 août 2013, à l'hôtel de ville situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

### Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

1. Toute personne qui, le 5 août 2013 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
  - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
  - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
4. Personne morale  
Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 5 août 2013 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Et j'ai signé à Carleton-sur-Mer, ce 6 août 2013.

Danick Boulay  
Directeur général et greffier  
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 9 août 2013)

## INSCRIPTION AUX PROGRAMMES S.H.Q. 2013-2014 – RÉNO-VILLAGE

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants de la municipalité qui désirent effectuer des réparations majeures nécessaires à leur propriété.

### Clientèle visée par le programme :

- Propriétaire-occupant d'une maison située sur le territoire municipal et dont l'évaluation uniformisée de 2012 est inférieure à 90 000 \$.
- Ne pas avoir déjà bénéficié de l'un de ces programmes d'aide.

### Travaux admissibles :

- Votre maison doit nécessiter des travaux qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures.
- Tous les travaux devront être exécutés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

**Aide financière :** la subvention peut atteindre un maximum de 10 000 \$ (RVI), et 6 000 \$ (PRU). Le montant de la subvention est établi selon le revenu et la taille de votre ménage.

**Inscriptions aux programmes :** du 15 juillet au 12 août 2013 inclusivement.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre le 418 364-7073, poste 221, écrire à [taxation@carletonsurmer.com](mailto:taxation@carletonsurmer.com) ou vous rendre à la réception de l'hôtel de ville de Carleton-sur-Mer.

## AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012, 20 h, le règlement numéro 2012-227 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « multifamiliale » dans la zone 232-M.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2012-227 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 9 août 2013.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 9 août 2013)

## AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2013, 20 h, le règlement numéro 2013-234 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par la modification du nombre maximal de logements dans un bâtiment et par l'ajout de l'usage « communautaire » dans la zone 226-X.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2013-234 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 9 août 2013.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 9 août 2013)

## AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le mardi 3 septembre 2013, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

La localisation de cet immeuble se situe au 1331, boulevard Perron à Carleton, sur le lot 4 542 543, du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter l'aménagement d'une allée de courtoisie sur le lot 4 542 543, ayant une largeur de 36,03 mètres, alors que le règlement de zonage exige une largeur minimale de 40,0 mètres.

Au cours de cette séance du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de cette demande de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 5 août 2013.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 9 août 2013)

## **BILAN DES DERNIÈRES ANNÉES ACTIONS ET RÉALISATIONS DE LA VILLE**

À l'aube des prochaines élections municipales générales du 3 novembre prochain, c'est le moment de vous présenter un sommaire de certaines actions et réalisations des dernières années, par le conseil municipal et l'administration de la Ville :

- Remise en place d'une structure efficiente du personnel cadre (urbanisme, travaux publics, loisirs, tourisme, trésorerie, développement économique et direction générale);
- Travaux de sauvegarde du banc Larocque à la suite des grandes marées de décembre 2010;
- Refonte du plan et des règlements d'urbanisme;
- Adoption d'un règlement sur les zones inondables;
- Défense de la Ville à la suite d'une poursuite de Lacroix et Fils Itée relative au dossier du banc de Carleton;
- Mise sur pied d'un comité de travail pour la venue annuelle d'un raid international (sport d'aventure), première édition prévue en 2014;
- Mise sur pied d'un comité de travail sur le projet de centre aquatique récréatif, regroupant plusieurs intervenants et ressources d'expertises (sondage, étude de faisabilité, etc.);
- Raccordement de la piste cyclable entre la promenade des Acadiens et la rue du Quai;
- Mise sur pied d'un comité local pour l'avenir et la sauvegarde du banc de Saint-Omer;
- Mise sur pied d'un comité consultatif de développement, regroupant plusieurs ressources et acteurs économique du milieu;
- Création d'un nouveau programme d'accès à la propriété résidentielle en partenariat avec la Caisse Desjardins de Tracadieche;
- Lancement de la politique familiale;
- Adoption d'une planification stratégique de développement 2012-2022;
- Appui financier et politique pour l'obtention et l'implantation de 48 unités d'hébergement collectif;
- Création de la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer;
- Avancée technique pour le raccordement des rues :
  - rue F.-Leblanc à rue de la Montagne;
  - rue Bernier à rue de la Fabrique.
- Aménagement d'une rampe d'accès reliant l'hôtel de ville avec le parc Germain-Deslauriers;
- Appui financier et technique pour la tenue annuelle d'un marathon régional;
- Lancement du site industriel (rue St-Onge nord, transactions en préparation);
- Politique de développement résidentiel en préparation;
- Réalisation d'une politique sous le cadre du programme Municipalité amie des aînés (MADA) (lancement à venir);
- Intensification des pressions et des démarches pour le réaménagement et le transfert de propriété du quai avec les instances gouvernementales concernées et des représentants d'utilisateurs;
- Collaboration en cours pour l'aménagement d'une piste de « BMX »;
- Augmentation du budget de 2013 de 4 % avec un gel des taux de taxation.

Évidemment, en dehors de cet aperçu d'actions et de réalisations, la Ville a de nombreuses responsabilités usuelles. Les accomplissements de la Ville comportent aussi le support financier et technique aux nombreux évènements sportifs et culturels qui animent notre communauté.

De plus, afin de s'assurer du développement du milieu et d'une saine gestion des finances publiques, tout en tenant compte des appuis financiers des gouvernements, le conseil a maintenu de nombreux échanges avec les différents élus des gouvernements. D'ailleurs, des discussions se poursuivent notamment pour la refonte de la route 132 (section de la rue du Quai à la rue de la Fabrique), l'implantation d'un nouveau chalet de services et panoramique à la pointe Tracadigash et l'aménagement d'une nouvelle aire centrale de jeux au camping.

## LE CONSEIL DE FABRIQUE DE CARLETON SOLLICITE VOTRE AIDE!

**Puisqu'il faut agir... maintenant!** Après de nombreuses années, un besoin pressant d'entretien des fenêtres de l'église s'avère plus qu'urgent. Il est primordial d'effectuer des travaux de peinture le plus rapidement possible afin de les conserver en bon état pour encore bien d'autres années. Des démarches ont été faites afin d'obtenir une estimation globale du coût des travaux, et le tout s'élève à près de 10 000 \$, ce qui comprend la main d'œuvre, la location des échafaudages, la mise à nu des surfaces à peindre, la peinture et les réparations, s'il en est. Tous ces travaux doivent être effectués d'ici la fin de l'été, au plus tard à l'automne 2013. Pour ce faire, nous avons besoin de votre soutien financier. Aussi, nous faisons appel encore une fois à votre générosité, afin de conserver ce joyau patrimonial.

Vous pouvez faire un don en faisant parvenir le tout à la Fabrique de Carleton au 767, boulevard Perron, Carleton, Québec, G0C 1J0. Un reçu vous sera alors émis pour fin d'impôt. Merci de vous soucier de l'avenir de notre église, notre patrimoine bâti.

## LE SACREMENT DE LA CONFIRMATION

Le sacrement de la Confirmation est nécessaire pour vivre certaines étapes de la vie chrétienne, comme être parrain ou marraine et se marier. Il est toujours fâcheux de refuser des demandes lorsque cette étape n'est pas complétée. Les paroisses du secteur pastoral Mathurin-Bourg (Maria, Carleton, Saint-Omer et Nouvelle) offrent une démarche de préparation plus adaptée pour des jeunes adultes. Cette préparation commencera en novembre pour se terminer avec la réception du sacrement en mai 2014. L'inscription à cette démarche se fera à l'occasion du dimanche de la catéchèse, qui a lieu cette année le 15 septembre. Prenez note que l'inscription des enfants pour les parcours de la catéchèse familiale aura lieu le même dimanche, soit le 15 septembre.

Nous vous demandons de vous inscrire pour cette date au bureau de la Fabrique de Carleton (Louise Audet, 418 364-3972) ou de Saint Omer (Thérèse Lagacé, 418 364-3808).

Les jeunes inscrits au 6<sup>e</sup> parcours de la catéchèse familiale vont célébrer le sacrement de la Confirmation à la fin de leur démarche. Au plaisir de vous accueillir!

## CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-OMER

**Activités dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire du club,** le dimanche 1<sup>er</sup> septembre prochain à l'O.T.J. de Saint-Omer.

11 h : enregistrement.

11 h 15 : présentation de la programmation automne-hiver, un vin d'honneur sera servi.

12 h : repas à saveur régionale avec animation.

13 h 30 : musique et danse avec Richard Landry et ses invités.

**Coût : 22 \$ membre, 26 \$ non-membre et 8 \$ danse.**

Nombreux prix de présence!

Information et réservation : Lise au 418 364-7413.

Également, à 10 h 30 : messe à l'église de Saint-Omer.

## COMPTOIR AUX TROUVAILLES

Vente fin de saison *deux pour le prix d'un* sur les vêtements et les chaussures, ainsi que des sacs à 5 \$. La vente prendra fin le 31 août. Nos heures d'ouverture sont du lundi au jeudi de 13 h à 16 h, ainsi que le jeudi soir de 18 h à 21 h. Afin d'accommoder le plus grand nombre de personnes, nous ouvrons nos portes le dernier samedi de chaque mois de 9 h à 16 h. Nous sommes situés au 531B, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer. Bienvenue à tous!

## BINGO CARLETON-SUR-MER

Tous les vendredis soir à Carleton-sur-Mer, à la salle Charles-Dugas, à 19 h 30. 1 650 \$ en prix. Venez passer une belle soirée, amenez vos amis et visiteurs!

## LES CAUSERIES ESTIVALES

Pour les deux dernières semaines des causeries estivales, nous continuons à vous offrir la meilleure programmation qui soit. Joignez-vous à nous les mardis et jeudis à la pointe Tracadigash à 19 h 30!

**Mardi 13 août :** La Maison du pêcheur et la crise d'Octobre, par Pascal Alain, historien;

**Jeudi 15 août :** Il y a 240 ans : Joseph Mathurin Bourg, par André Philippe;

**Mardi 20 août :** Au pays des harengs oubliées, par Michel Landry, historien;

**Jeudi 22 août :** La Gaspésie dans la guerre de Sept Ans, par Jean-Marie Thibeault, historien.

Pour plus de détails, visiter notre site web au [www.carletonsurmer.com](http://www.carletonsurmer.com) Les causeries vous sont offertes tout à fait gratuitement, mais vos contributions volontaires sont les bienvenues. Au plaisir de vous y voir!

## L'INCONTOURNABLE MONT SAINT-JOSEPH

Une journée inoubliable lors de votre visite que vous ferez seul ou en famille! À voir et à faire :

- Passerelle de 180 degrés à 555 mètres d'altitude avec panneaux d'interprétation relatant les faits marquants de l'histoire et de la géographie de la région;
- Oratoire Notre-Dame-du-Mont-Saint-Joseph;
- Équipe de guides interprètes dynamiques;
- Galerie d'art, vidéo historique, boutique souvenirs;
- Belvédère à 150 mètres avec vue sur le parc éolien;
- Sentiers pédestres et aire de pique-nique.

**Coût unique** pour l'ensemble des services et activités :

- Adulte : 6 \$ pour la journée / 15 \$ pour la saison;
- Étudiant (avec carte) et âge d'or : 5 \$ pour la journée / 15 \$ pour la saison;
- Groupes de 10 personnes et plus : 5 \$ par personne;
- Famille : 14 \$ pour la journée, 25 \$ pour la saison (sans restriction du nombre d'enfants de 8 à 17 ans).

Information : 418 364-3723